



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

Objet : Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en partenariat avec la Collectivité de Corse

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2016-297 en date du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant le souhait de notre collectivité en partenariat avec la Collectivité de Corse, à travers les services de la PMI, de proposer un nouveau service en faveur des familles, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

Considérant que le LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de 6 ans, orientés par les services de la PMI et accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable ;

Considérant que l'accueil est assuré par des accueillants professionnels, agents de la crèche l'Anghjulelli et de la PMI formés à l'écoute et au respect de la confidentialité ;

Considérant qu'il s'agit d'un espace libre de jeux et de socialisation pour les enfants, et un lieu de parole pour les adultes ;

Considérant l'objectif du LAEP de prévenir ou de rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel ;

Considérant la gratuité du lieu ;

Considérant que la participation des adultes est basée sur une démarche volontaire ;

Considérant les principaux objectifs suivants :

- Aider à la socialisation de l'enfant par sa rencontre avec d'autres adultes et enfants en toute sécurité affective,
- Valoriser les compétences éducatives des parents
- Soutenir et accompagner la parentalité
- Rompre l'isolement social en offrant la possibilité de rencontre et d'échanges sur des préoccupations communes.
- Favoriser le lien parent-enfant dans le cadre d'expériences d'autonomie, de séparation et d'échanges.

Considérant que le LAEP utilisera une partie des locaux du Relais d'Assistants Maternelles municipal situés Résidence Terralbore tous les vendredis matin pour accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans, avec leurs parents ;

Considérant que cette amplitude horaire pourra être augmentée par la suite en fonction de la fréquentation du lieu ;

Considérant que l'ouverture du LAEP est prévue courant dernier trimestre 2021 ;

Considérant que la convention annuelle de partenariat entre la Ville et les services de la PMI jointe en annexe fixe les engagements et les modalités de fonctionnement des deux Collectivités et est reconductible par tacite reconduction ;

Considérant que la CAF finance le fonctionnement des LAEP par une prestation qui couvre 30% du prix de revient sur la base du nombre d'heures d'ouverture annuelle au public, auquel s'ajoutent les heures d'organisation de l'activité, dans la limite du prix plafond fixé annuellement.

Après avoir entendu le rapport de Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

Pour l'autorité compétente par délégation

- **Approuve** la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents.



Article 2 :

- **Approuve** la convention de partenariat telle que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de financement Prestation de service LAEP avec la CAF telle que figurant en annexe.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli